

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **dix-septième jour de janvier 2011**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

11-01-009

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 10 janvier 2011.

ADOPTÉE

11-01-010

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 13 décembre et 20 décembre 2010.

ADOPTÉE

11-01-011

Révision de la carte électorale

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire soumettre au gouvernement du Québec ses commentaires sur le découpage des circonscriptions électorales;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Princeville et de la Municipalité régionale de comté de l'Érable de n'avoir qu'un seul député pour l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville désire que son territoire et celui de la Municipalité régionale de comté dont elle fait partie soit réuni dans un seul comté électoral provincial soit celui d'Arthabaska.

ADOPTÉE

11-01-012

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 21-12-2010 au 16-01-2011
 - nos M1001- M1002 & 27659 à 27678 202 219,18 \$
 - no 26805 annulé
- dépôts salaires des périodes 201049 à 201052

ADOPTÉE

11-01-013

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 17 janvier 2011
 - nos 27679 à 27805 437 841,13 \$

ADOPTÉE

11-01-014

Modification du règlement no 2010-181

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de modifier le règlement no 2010-181 décrétant une dépense et un emprunt de 602 000 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Saint-Georges par l'ajout au premier alinéa de l'article 5, après les mots « ... *plus particulièrement* ... », des mots « ...*l'aide financière d'un montant de 602 000 \$ provenant d'une* ... ».

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organisme - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Société horticulture.

11-01-015

Politique sur les demandes de branchement aux services d'aqueduc et d'égouts en bordure de réseau existant

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire adopter de nouvelles mesures, remplaçant celles de 2002, concernant les demandes pour un branchement à une conduite souterraine d'aqueduc et/ou d'égouts lorsque le réseau est existant, mais qu'aucune entrée de service n'y avait été prévue;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une politique sur les demandes de branchement aux services d'aqueduc et d'égouts en bordure de réseau existant, soit :

- Tout branchement à une conduite d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire ou pluvial à la demande d'un propriétaire d'un terrain vacant ou construit est à la charge du propriétaire;
- Les travaux inclus dans la facturation au propriétaire concerné sont ceux effectués dans l'emprise de la rue jusqu'à la limite de la propriété et comprennent :

- l'excavation et le dynamitage s'il y a lieu;
- le matériel requis (tuyaux, sellettes, gravier, asphalte, etc.);
- la location de machinerie;
- l'utilisation des véhicules et de l'équipement de la Ville qui sont requis;
- le salaire des employés municipaux, incluant les bénéfices et avantages;
- des frais d'administration de 12%.

ADOPTÉE

11-01-016 Renouvellement de l'entente avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville pour l'utilisation du Centre sportif et de visibilité publicitaire

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'entente d'utilisation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière par l'équipe de hockey junior AAA Le Titan de Princeville ainsi que pour l'achat de visibilité publicitaire, le tout tel que présenté sur le projet d'entente déposé par le greffier.

ADOPTÉE

11-01-017 Honoraires professionnels pour aménagement du terrain de balle

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la dépense et d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de 2010 pour les services d'ingénieurs de surveillance chantier et bureau, des travaux l'aménagement du terrain de balle à Teknika HBA inc. au montant de 1 263,50 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

11-01-018 École Sainte-Marie

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'École Sainte-Marie de Princeville, une bourse d'excellence de 250 \$ qui sera remise à des élèves du niveau secondaire, pour son comportement exemplaire et son savoir-vivre.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

11-01-019 Levée de la séance ajournée

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire